

*des Princes &c. Mars 1762.* 173

L'Angleterre veut s'engager à ne donner aucuns secours au Roi de Prusse, le Roi s'engagera de même à n'en donner aucuns à ses Alliés d'Allemagne; mais Sa Majesté n'adoptera pas la liberté de secourir ses Alliés en troupes, parce qu'elle connoît le desavantage que la position actuelle des Armées pourroit produire contre l'Impératrice-Reine. Le Roi peut prétendre de ne point procurer des avantages à ses Alliés, mais il ne peut ni ne veut consentir à aucune condition qui puisse leur être nuisible.

Il me reste à marquer à Votre Excellence la surprise de ma Cour tant sur la forme de la Lettre qu'elle m'a écrite, que de l'*Ultimatum* de l'Angleterre; cette forme si peu correspondante aux propositions de la France, dévoile l'opposition de la Cour de Londres à la paix; le Roi est bien éloigné de s'arrêter aux formes quand il est question du bonheur de l'Europe, a cherché dans la réponse de l'*Ultimatum* tous les moyens qui, sans manquer à l'honneur de sa Couronne, ont été jugés possibles pour ramener la Cour Britannique à des sentimens pacifiques. Votre Excellence jugera par l'*Ultimatum* de la France, que j'ai ordre de lui adresser, avec quelle facilité, en oubliant le ton impératif & peu fait pour la négociation, dont l'Angleterre se sert dans ses réponses, le Roi se prête aux vûes de la Cour Britannique, & cherche par des sacrifices, à lui faire adopter les stipulations d'une paix raisonnable.

Si Votre Excellence veut conférer avec moi sur cet *Ultimatum*, je me rendrai à ses ordres, & je serai très-empressé à lui marquer la volonté de ma Cour, de terminer heureusement la négociation commencée, ainsi que les sentimens particuliers avec lesquels, &c. „

*Signé*, DE BUSBY.

Enfin, comme le Ministère Britannique avoit paru irrité du Mémoire relativement à l'Espagne, Sa Maj. Catholique avoit autorisé son Ambassadeur à Londres, le Comte de Fuentes, à remettre à Mr. Pitt la Note ci-jointe, interprétative de ce Mémoire.

LE